

Flashinfo

Edito

Ne rien lâcher !

Une chose est sûre rien ne sera gagner sans une forte mobilisation.

Après la loi Macron, le 8 avril le premier Ministre a présenté son nouveau plan pour soit disant favoriser l'investissement des entreprises. Ce n'est ni plus ni moins que de nouveaux cadeaux au patronat sans aucune contre partie. Les solutions sont ailleurs, pour preuve la courbe du chômage qui est toujours à la hausse et les difficultés toujours croissantes des retraités et des salariés à joindre les deux bouts. Il faut augmenter les salaires et les pensions, revaloriser le point d'indice et relever les minimas sociaux c'est par l'action que nous les obtiendrons.

Il faut donc aller plus loin dans la voie engagée le 9 avril, puis le 18 et encore le 1^{er} mai. Actions nationales aux quelles il faut ajouter les diverses actions dans les professions et les entreprises. La confédération annonce une nouvelle action avant l'été. Sans attendre la date engageons sa préparation..

Le 4 juin sera un moment fort pour les revendications des retraités de la Poste et d'Orange et un tremplin pour le futur rendez vous de lutte.

Oui ! Il est maintenant urgent de se faire entendre. Alors on ne lâche rien.

Chômage toujours la hausse:

L'embellie tant attendue n'a toujours pas lieu. Fin mars 2015, le nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C (B et C comptent les demandeurs ayant travaillé quelques heures au cours du mois ou étant en formation, par exemple) est en hausse de 0,5% sur un mois (+28 000) et de 6,7% sur un an (+334 200). Le ministre du Travail pointe « *une trop faible croissance, qui entraîne des destructions nettes d'emplois marchands* ». Quid des responsables ! La CGT a des propositions qu'il est urgent de prendre en compte pour inverser la courbe du chômage !

Mardi 28 avril : Journée mondiale de la santé au travail

Elle était placée cette année sous le signe de la diffusion d'une culture de prévention. Or, le projet de loi relatif au dialogue social et à l'emploi y tourne le dos favorisant la prédominance de l'économie au dépend du travail. Le texte remet en cause le CHSCT (comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail) et sa capacité à jouer pleinement son rôle dans la connaissance des situations de travail et d'amélioration des conditions de travail. Sa possible dissolution dans une instance unique des représentants des salariés, ne va pas permettre d'identifier les causes du mal travail. Or, celui-ci coûte plusieurs

points de PIB à l'économie française. **Cherchez l'erreur !**

Syndicalisation : stopper l'érosion de nos forces.

De date à date notre UFR enregistre une avance de 165 FNI cela nous met sur la bonne voie pour stopper l'érosion de nos forces. La situation actuelle nous impose de nous renforcer si nous voulons être en capacité d'imposer nos revendications. Et si 2015 la dynamique est bonne 2014 n'est pas encore terminé.

Projet de loi renseignement 18 organisations syndicales ont appelé à un rassemblement le 4 mai sur ce projet de loi qui expose tous les citoyens à la surveillance des services de renseignement, quasiment sans contrôle et qui met en danger toutes les mobilisations sociales et politiques. Le texte donne aux services de renseignement des moyens de surveillance généralisés comparables à ceux de la NSA dénoncés par Edward Snowden, sans garantie pour les libertés individuelles et le respect de la vie privée.

Pétition sur les retraites complémentaires ARRCO et AGIRC

le 17 février ont débuté les négociations sur les régimes de retraite complémentaires des non cadres (ARRCO) et cadres (AGIRC) qui connaissent un lourd problème

de financement dû au refus patronal d'augmenter le montant des ressources allouées aux régimes. Cela concerne l'ensemble des salariés du privé, cotisants et retraités auxquels elles versent des pensions qui représentent de 30 à 70% des revenus. La Cour des comptes a conforté la position patronale en préconisant de reculer l'âge d'ouverture des droits réduisant le niveau de protection sociale en proposant la fusion des deux régimes. **La CGT à travers une pétition** propose à l'inverse d'accroître les ressources en élargissant l'assiette de cotisation à tous les revenus, en modulant les cotisations en fonction des salaires, en rendant effective l'égalité salariale femmes / hommes

Loi Macron : la caisse à outils du libéralisme

Adopté à l'Assemblée grâce à l'article 49.3, c'est un texte fondamentalement idéologique et tentaculaire dans son contenu puisqu'il touche à de nombreux aspects du droit du travail et domaines économiques. C'est un fourre-tout libéral qui a déjà été la marque des initiatives gouvernementales en matière économique et sociale dans le cadre des injonctions bruxelloises visant à faire de l'austérité le modèle unique de tout le continent. Il prolonge l'esprit des «négociations orientées» qui ont abouti, à l'accord national interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013 sur la «sécurisation de l'emploi» en cherchant à déstructurer profondément les institutions représentatives du personnel lors des dernières discussions entre syndicats et patronat. Il s'abrite également derrière un processus de «simplification» qui est, en fait, un processus de diminution déguisée des droits.

Discrimination syndicale : le groupe Air liquide condamné.

Après de longues années de procès et de luttes, l'affaire a commencé en 2008, le groupe Air liquide a été condamné en avril 2015 à verser plus de 700.000 € pour ses pratiques discriminatoires à l'encontre des militants CGT. Une victoire pour le syndicalisme.

Dialogue social : faire progresser la mobilisation.

Le projet présenté au Conseil des ministres comporte de nombreuses dispositions qui vont bouleverser les relations collectives du travail. Par sa logique dérogatoire il renforce les inégalités de droits. Le CHSCT voit ses capacités d'intervention affaiblies. Le gouvernement doit prendre en compte les exigences des salariés en matière de démocratie sociale.

Tremblement de terre au Népal.

Philippe Martinez a écrit aux syndicats népalais, pour assurer de notre soutien et de toute notre solidarité, les travailleurs et le peuple népalais, en ces temps de détresse. La CGT prend des dispositions pour mettre en œuvre cette solidarité matérielle et financière dans le cadre de notre coopération.

Naufrage des migrants en Méditerranée : l'hécatombe doit cesser !

Fuyant les zones de conflits, (Syrie, Palestine Lybie ou l'Érythrée...), où les droits humains sont bafoués, et les pays minés par une pauvreté extrême, près de 2000 migrants ont trouvé la mort en traversant la méditerranée depuis le mois de janvier. Il est urgent que les besoins sociaux de ces populations trouvent des réponses pour leur permettre de vivre en paix et non

dans la misère. La coopération internationale doit organiser sans délai l'aide au développement et la sécurité pour toutes ces populations. Les chefs d'États de l'U.E. ne peuvent continuer de fuir leur responsabilité en axant leur action que sur la lutte contre les passeurs. La CGT réclame non seulement des moyens techniques et humains à mettre en œuvre pour assurer l'obligation de secours en mer, mais également des moyens financiers pour permettre d'accueillir des personnes en besoin de protection sur le territoire européen

Solidarité avec Mumia Abu-Jamal

Mumia Abu-Jamal, membre d'honneur de notre fédération vient est malade. Il a perdu plus de 40 kilos et n'a reçu qu'un traitement minimum et inadapté. La mobilisation doit s'intensifier pour qu'il bénéficie de soins décentes et qu'il retrouve sa liberté.

**Vie nouvelle m'informe
donc je m'abonne
6 numéros par an
au prix de 12 €**

